

DEPUIS 10 ANS,
LES IMPACTS DE LA
DÉMARCHE PESL



LE PROJET éducatif social local de la Manche





10 ans après sa conception, les partenaires institutionnels portant le PESL ont souhaité réaliser une évaluation des effets de cette démarche sur le développement des territoires, notamment sur la coopération entre les acteurs et le déploiement de services proposés aux habitants.

À l'été 2023, les différents acteurs impliqués dans le PESL* ont pu s'exprimer sur cette démarche et ses outils à travers des questionnaires. Ceux-ci ont été analysés lors du second semestre 2023.

** Partenaires institutionnels, élus et agents des collectivités, dirigeants associatifs, salariés et bénévoles des associations, coordonnateurs départementaux du Pôle Ressources Départemental (PRD).*



AVANT LE PESL

Le PESL, une démarche co-construite sur la base d'un héritage institutionnel commun

Initié dès 1998 à partir de la dynamique des contrats éducatifs locaux et des contrats temps libre, le partenariat institutionnel de la Manche s'est confirmé dans la durée. Il s'appuyait à son origine sur des allocations de moyens dispersées, tout en cherchant à promouvoir une méthode d'accompagnement à destination des collectivités. Pour autant, les institutions déclinaient des politiques segmentées et principalement à travers une superposition de dispositifs cloisonnés et parfois parallèles.

Ce partenariat s'est ancré par la suite, comme dans de nombreux départements, sur la dynamique des PEL (Projets Éducatifs Locaux). Cinquante PEL ont ainsi couvert le département jusqu'en 2010.

Dans ce département à dominante rurale, les besoins d'accompagnement pour l'émergence de politiques éducatives territoriales, sont réels, permanents et évolutifs. Ils se sont davantage exprimés au moment des redécoupages territoriaux (loi Notre) dans un contexte de recherche de cohérence, repositionnant ainsi les enjeux éducatifs comme un axe majeur de l'intervention publique.

Le territoire départemental déjà riche en initiatives et en projets, nécessitait néanmoins une mise en réseau de ses acteurs.

C'est pourquoi les partenaires institutionnels ont défini les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien des populations, à partir du développement d'actions éducatives et sociales globales : le Projet Éducatif Social Local. Celui-ci matérialise la rencontre entre les politiques publiques et la demande sociale.

« Il ne s'agit donc plus de s'inscrire principalement sur du développement d'offres sur un plan quantitatif mais bien sur le plan qualitatif. »





LES INTENTIONS DE DÉPART DU PESL

L'intention de départ est de proposer aux territoires une démarche qui reprend les principes du développement social local, et qui définit des conditions de réussite et des repères méthodologiques.



RETROUVEZ LES CONDITIONS DE RÉUSSITES ET LES REPÈRES MÉTHODOLOGIQUE DANS LE GUIDE PESL.

> SI

POUR METTRE EN OEUVRE CETTE DÉMARCHE INNOVANTE, LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SE SONT APPUYÉS SUR LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL INTITULÉE « LES APPROCHES ORIENTÉES CHANGEMENT », EN POSTULANT, IDÉALEMENT, QUE :

Les institutions, les collectivités et les acteurs de territoires coopèrent aux échelles départementales et locales pour conduire des actions de développement éducatif et social (piloteage partenarial et gouvernance participative).

> ALORS

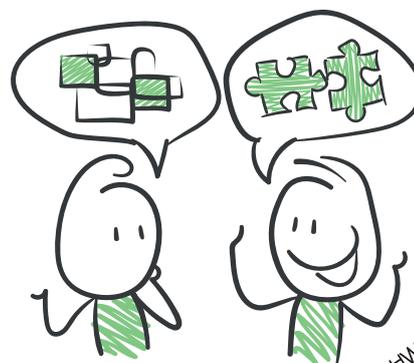
Les institutions, les collectivités et les acteurs de territoires répondent de manière efficiente et cohérente aux enjeux éducatifs et sociaux du territoire par la création et/ou le maintien d'une offre en services pertinente et, de qualité, adressée à tous.

> DONC

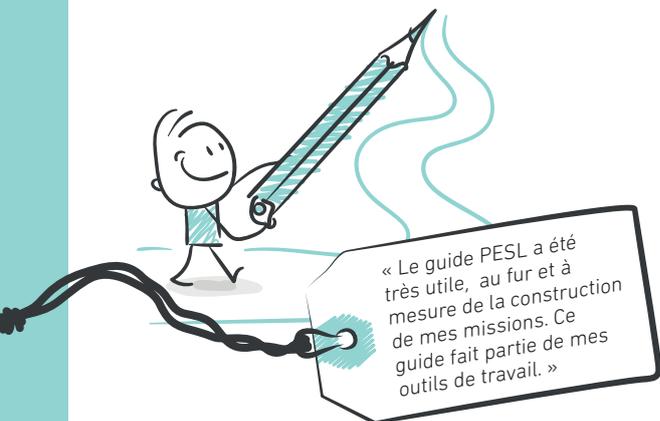
Où qu'ils soient sur le département, LES JEUNES DE 0 À 25 ANS ET LEURS FAMILLES trouvent des services couvrant leurs besoins pour tous les temps de la vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial).

Pour atteindre cette vision à long terme, une convention de partenariat interinstitutionnel PESL a été signée en 2012 à l'échelle départementale. En 2017 et en 2021, cette convention a été renouvelée et cela malgré les évolutions interne de chaque institution.

Ces trois conventions successives font apparaitre le processus suivant : tout d'abord l'expérimentation de la démarche PESL, puis son développement et enfin son évaluation après dix ans d'existence.



« PASSER D'UN PATCHWORK À UN PUZZLE ! »



LA DÉMARCHÉ PESL, EN 10 ANS

Cinq institutions planifient entre-elles et de manière régulière des comités de pilotage (copil) pour assurer le suivi de la mise en œuvre des PESL, déterminer les stratégies, partager les actualités institutionnelles et des comités décisionnel (codec) pour valider les décisions relatives à la démarche PESL.



↑ DÉCOUVREZ L'ORGANISATION DES INSTANCES PESL

Cinq institutions ont accompagné la création d'un Pôle Ressources Départemental (PRD) constitué de coordinations thématiques PESL issues de structures associatives. Il a pour objet d'accompagner les élus, les acteurs associatifs, les techniciens au plus près de leurs besoins afin de favoriser la mise en œuvre de la démarche globale ou thématique.



↑ DÉCOUVREZ LE PÔLE RESSOURCES DÉPARTEMENTAL

Cinq institutions ont produit un guide PESL et un guide sur la fonction de coordination.



↑ DÉCOUVREZ LE GUIDE DU PESL



Cinq institutions rencontrent ensemble et régulièrement les territoires engagés, dans le cadre des comités de suivi territoriaux pour entretenir un dialogue structuré avec le territoire tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet.



Cinq institutions mobilisent, au quotidien, leurs ressources techniques, financières et d'expertise.



Cinq institutions ont soutenu la création d'un site internet PESL pour présenter la démarche et ses outils.



↑ DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DU PESL



« Cela permet de disposer d'une vision claire de l'évolution des dispositifs et équipements et ainsi d'établir un plan de travail (anticipation). »

Cinq institutions se sont engagées et ont signé conjointement des conventions territoriales PESL avec des territoires volontaires.



5 conventions signées

↪ DÉCOUVREZ LES PESL DE LA MANCHE

Cinq institutions ont soutenu l'organisation de journées départementales PESL pour favoriser la rencontre entre acteurs des différents territoires.



↪ DÉCOUVREZ LES JOURNÉES PESL



Cinq institutions ont participé à la mise en œuvre et au suivi d'un observatoire départemental avec une mise à disposition de données actualisées.

Cinq institutions ont soutenu la création de trois vidéos présentant le PESL.



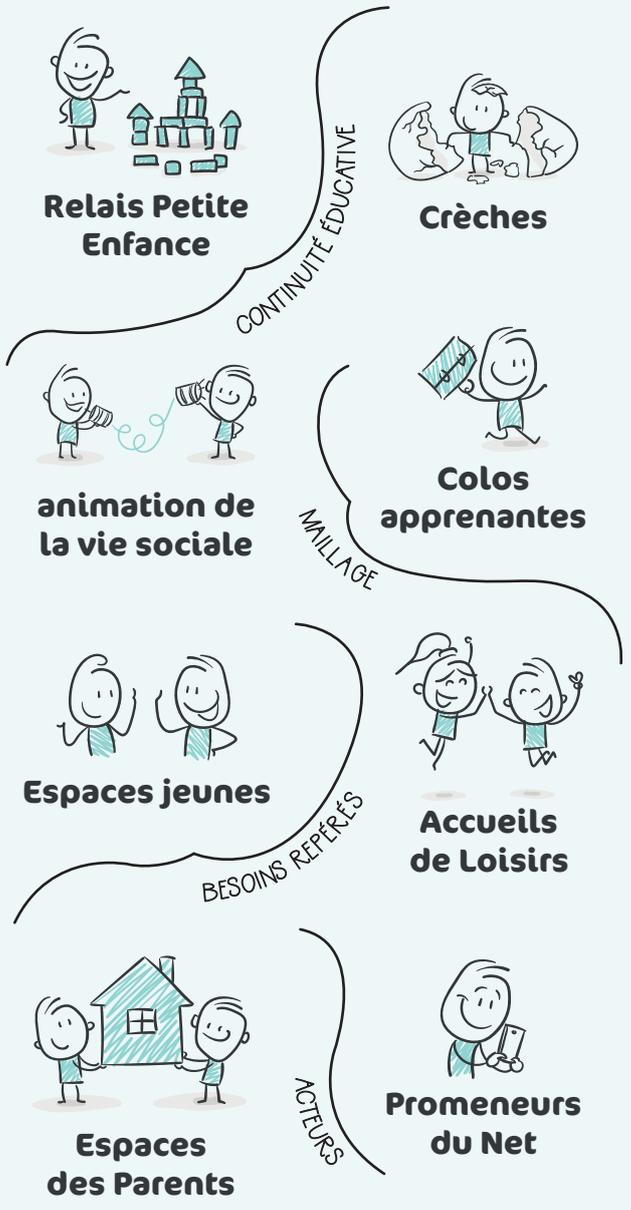
↪ VISIONNEZ LES VIDÉOS



Le portage politique, sur les territoires, affirmé par les votes communautaires, par la nomination d'élus référents, par la constitution d'équipes de coordinateurs, contribue à la mise en œuvre des PESL sur le territoire.

Les territoires engagés dans la démarche PESL ont démontré, au fil des années, à travers le déploiement de leurs plans d'actions PESL, une capacité à interroger les besoins, voire à développer l'offre de services pour les enfants, les jeunes et leurs parents, répondant aux ambitions de continuité éducative.

La mise en réseau, l'apport d'expertises, la concertation des acteurs, favorisée par la mise en œuvre de la démarche PESL sur les territoires engagés, ont permis la création de nouveaux services tels que :



LES POINTS FORTS DU PESL

Couverture territoriale

75%

^

61%

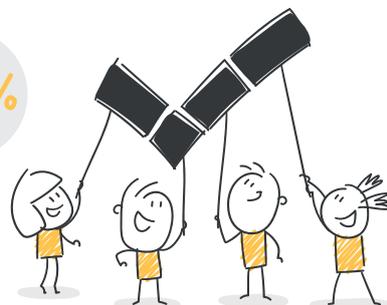


61% de la population de la Manche est couverte par un PESL, en 2024.

D'autres territoires sont engagés ou en réflexion, pour rejoindre la démarche, pour atteindre une couverture de 75% des habitants du département.

Résultat des votes

100%



100% des décisions prises en assemblées communales et communautaires au sujet du PESL, se sont exprimées majoritairement à l'unanimité pour l'engagement ou le renouvellement du conventionnement avec les institutions.

Satisfaction des acteurs

Selon les élus ou acteurs qui ont pris part à l'évaluation :

89%

Pensent que la démarche PESL a eu un impact sur l'offre de services aux habitants. Parmi eux, 95% sont des agents et élus des collectivités.

64%

Estiment que le PESL a eu un impact sur la continuité éducative sur les territoires.

75%

Considèrent que le PESL contribue à la participation des habitants.

70%

Des acteurs PESL pensent qu'il y a autant, voire davantage de coopération entre les différents acteurs eux mêmes.

Levier de déploiement de dispositifs

Le PESL a toujours été un vecteur de contractualisation, quels que soient les dispositifs, avec un taux de couverture INEDIT en matière de conventions institutionnelles.



100% du département est **couvert** par une CTG



68% du département est **couvert** par un Pedt



85% du département est **couvert** par un plan mercredi

« DES ACTIONS EXISTANTES N'AURAIENT PAS ÉTÉ MISES EN ŒUVRE SANS LE PESL »

Il a été exprimé que...

« UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE A ÉMÉR.GÉ SUR LES TERRITOIRES, GRÂCE À LA DÉMARCHE PESL »



LES AXES D'AMÉLIORATION

Fort de cette évaluation avec la contribution des acteurs du PESL, différents axes d'amélioration se dessinent :

- > **ACTUALISER ET PRODUIRE DE NOUVELLES RESSOURCES** auprès des élus et des acteurs impliqués dans la démarche PESL.
- > **OUVRIR LA DÉMARCHE PESL À DE NOUVELLES THÉMATIQUES** en lien avec les besoins exprimés sur les territoires (prévention santé, culture, activités sportives, engagement, accès aux droits).
- > **POURSUIVRE L'EXTENSION DE LA COUVERTURE TERRITORIALE** de la démarche PESL.
- > **POURSUIVRE L'AMÉLIORATION** continue et progressive **DE LA QUALITÉ DES SERVICES.**
- > **Agir en continu pour RENFORCER LES COMPÉTENCES ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS IMPLIQUÉS** dans la démarche PESL.
- > **RENFORCER LA COOPÉRATION INTER-INSTITUTIONNELLE.**
- > **POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT D'UNE CULTURE COMMUNE DÉPARTEMENTALE** sur l'évaluation d'impact et la formalisation des changements escomptés.
- > **POURSUIVRE LA VALORISATION DE LA DÉMARCHE PESL** du département de la Manche auprès des instances nationales.

LE PESL VU PAR
LES ÉLUS, LES
TECHNICIENS, LES
BÉNÉVOLES DES
ASSOCIATIONS, DES
COMMUNES ET DES
INTERCOMMUNALITÉS

“ La démarche PESL a permis de co construire des projets... ”

“ ... De faire davantage fonctionner un territoire selon les envies et besoins des habitants au lieu de penser à leur place. ”

“ Un projet lisible qui offre du sens et une direction et qui permet aux acteurs d'y projeter leurs propres enjeux de changement et les incite à collaborer.

Des espaces d'animation politique qui crée du lien et des espaces de travail collectif. ”

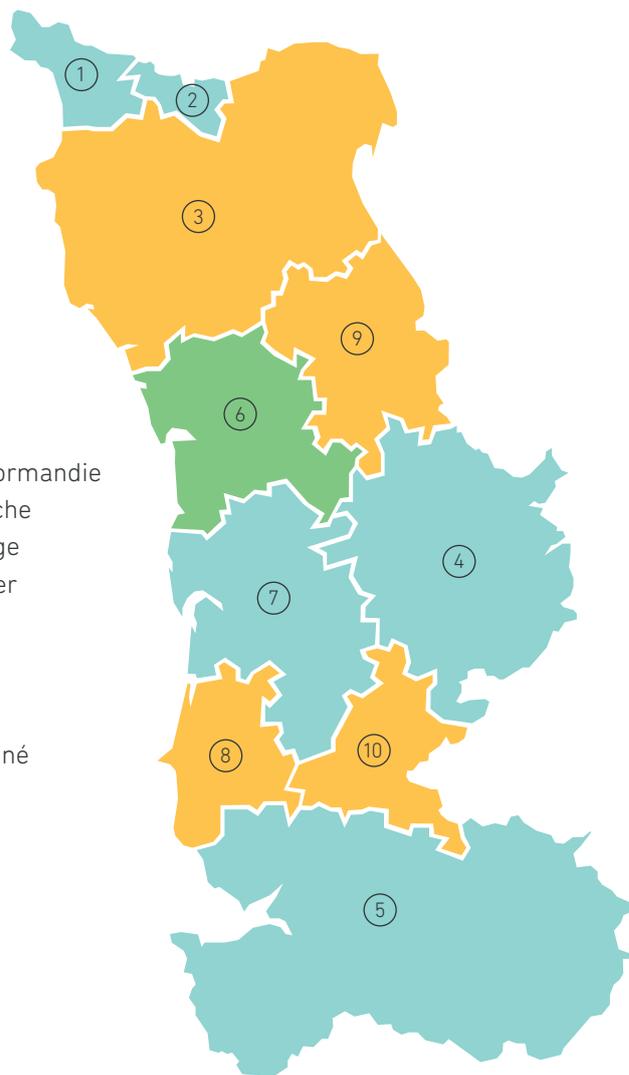
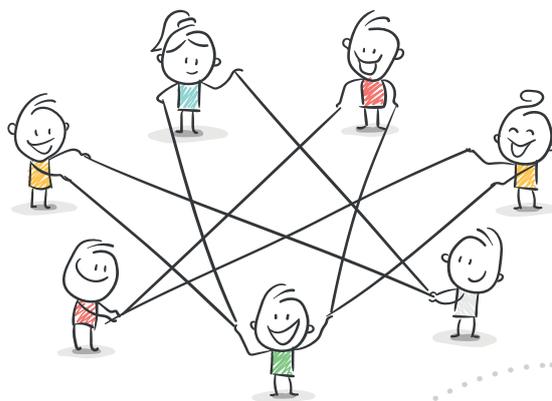
“ La démarche PESL permet d'apporter des actions concrètes pour le territoire et ses habitants, une démarche dynamique et positive. ”

LES PESL de la Manche

Collectivités territoriales

1. Commune de La Hague
2. Commune de Cherbourg-en-Cotentin
3. Communauté d'agglomération du Cotentin
4. Saint-Lô Agglomération
5. Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie
6. Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
7. Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
8. Communauté de communes de Granville, Terre et Mer
9. Communauté de communes de la Baie du Cotentin
10. Communauté de communes de Villedieu Intercom

 non engagé  en cours  signé



COORDONNÉES
Coordination

Ce travail a été réalisé par les membres du Copil
PESL et de la coordination départementale PESL.

Directrice de publication : Gwladys Calbry - 2024
Adaptation graphique : www.melissa-langlois.com
Création de l'identité : Bleu-Nacré
Illustrations : ©AdobeStock

GWLADYS CALBRY

Chargée de mission - Coordination
départementale des PESL de la Manche
07.69.40.65.02
gwladys.calbry@cemea-normandie.fr